

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°4

22 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux avril le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en session extraordinaire, à 10 heures 00, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Nathalie FLAMAND, Michel BRASME, Marc BERNARD, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Anne ADAMOWICZ.

SECRETAIRE : Karim AMEZIANE

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

1- Délibération : Aide apportée à deux familles dans le cadre de l'action sociale.

Monsieur le maire rappelle que depuis mi-novembre la commune aide une famille de la commune en difficulté passagère. Le conseil a décidé de commander trois repas supplémentaires auprès de notre prestataire de restauration scolaire les jours de cantine et d'émettre ponctuellement des bons d'achats alimentaires d'une valeur d'environ 100.00 euros utilisables au magasin LECLERC de Tignieu-Jamezieu. Lydie GRAMOND-GAY reste en contact régulier avec cette famille.

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération dans ce sens afin de faciliter la lisibilité de ces dépenses entre la commune et la trésorerie.

Nous avons reçu en mairie une demande d'aide de secours d'urgence de 500,00 euros d'une habitante de la commune suite à une difficulté financière passagère.

Monsieur le Maire et Lydie GRAMOND-GAY ont reçu cette personne en mairie qui leur a fait part de sa situation.

Après l'exposé de cette rencontre, Monsieur le Maire propose au conseil d'apporter l'aide demandée de 500,00 euros dans le cadre de l'action sociale sous forme de don afin de ne pas grever les efforts entrepris par cette personne pour redresser ses finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2017/04/01 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité de fournir trois repas à cette famille, repas qui sont commandés avec ceux de la cantine, et de lui faire des bons d'achats alimentaires d'une valeur d'environ cent euros dans les conditions indiquées.

ACCEPTE à l'unanimité de faire un don de 500.00 euros à cette habitante.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

2- Délibération : Attribution temporaire du logement communal au-dessus de l'école.

Monsieur le Maire rappelle avoir informé le conseil lors du précédent conseil municipal d'une demande d'une habitante de la commune qui, en difficulté passagère, sollicitait la possibilité de louer momentanément l'appartement au-dessus de l'école.

La situation ayant évolué, cette personne sollicite de pouvoir louer temporairement ce logement à compter du 01 juin 2017.

Les travaux de réhabilitation de l'école ne devant pas débiter avant le premier semestre 2018, Monsieur le Maire propose d'établir un bail de six mois du 01 juin 2017 au 30 novembre 2017. Il propose de fixer le prix mensuel de la location.
Après en avoir débattu, le conseil fixe le prix de la location à trois cents euros mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2017/04/02 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité d'établir un bail de location d'une durée de six mois à compter du 01 juin 2017, pour un montant de trois cents euros mensuel.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3- Informations et questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le conseil que les trois lauréats de notre appel d'offre à maîtrise d'œuvre, les cabinets d'architecture ZEPPELIN, RIGASSI et BEES ont été reçus à tour de rôle sur la commune afin de préparer au mieux leur proposition de prix et de méthodologie.

Ils ont jusqu'au mardi 02 mai 2017 à 17h00 pour déposer leur proposition. Leurs réponses seront étudiées, en présence du CAUE, le jeudi 04 mai 2017 au matin et chacun d'entre eux sera reçu, à tour de rôle, le même jour à partir de 14h00.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	Absente
POTIER	Yves	Absent
FLAMAND	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	Absente
VELIEN	Max	

La séance est levée à 10h30.